

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2024

N°56

**Objet : RÉMUNÉRATION DES
AGENTS RECENSEURS
POUR LA CAMPAGNE DE
RECENSEMENT 2025**

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

20 NOVEMBRE 2024

Date de la Convocation :

13 NOVEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

13 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 20 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Michèle FOUBERT, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Salim LESAGE.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Céline CHASSIN	pouvoir à	Katell LANDIER
Jean-François DEMAREZ	pouvoir à	Jean-Paul DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Gharib NAJI	pouvoir à	Suzanne JAUNET
Annie-Nicole M'BOÉ	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Mourad MERGUI	pouvoir à	Salim LESAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 24

Membres représentés : 07

Membres absents : 04

VOTE :

UNANIMITE

Etaient absents :

Véronique LEBARBÉ
Maeva CRUZ
Valentin GUILLAUME
Grégory SANCHEZ

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2024

N°56

OBJET : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2025

Rapporteur : M. Jean-François DEMAREZ

VU le code général des collectivités territoriales et notamment le 10° de l'article L2122-21,
VU la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 08/11/2024,

Considérant que la dotation forfaitaire de recensement provisoire pour l'année 2025 s'élève à 3 856 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recrutement de 4 agents recenseurs et aux opérations de recensement 2025.

ARTICLE 2 : APPROUVE les modalités nécessaires à la réalisation de l'opération de recensement.

ARTICLE 3 : FIXE à 700 € nets le montant de l'indemnité forfaitaire versée au coordonnateur communal.

ARTICLE 4 : FIXE les modalités de rémunération nette des agents recenseurs comme suit :

	Montant unitaire	Type	Nombre estimé	Dépenses prévisionnelles
Par logement dûment enquêté (feuille de logement et bulletins individuels renseignés) y compris habitations mobiles et personnes sans abris	5,50€	Forfait	772	4 246 €
Formation	70€	Forfait	4	280 €
Journée de repérage	50€	Forfait	4	200 €
Indemnité transport	60€	Forfait	4	240 €
Entre 90 et 100% des logements dûment enquêtés (feuille de logement et bulletins individuels renseignés) au 22 février 2025	130€	Prime	4	520 €
Entre 80 et 89,99% des logements dûment enquêtés (feuille de logement et bulletins individuels renseignés) au 22 février 2025	100€	Prime	4	400 €

TOTAL	5 886€
--------------	---------------

ARTICLE 5 : PREVOIT un acompte de 300€ pour chaque agent recenseur à verser fin février 2025.

ARTICLE 6 : DIT que la recette et la dépense seront inscrites au budget primitif 2025.

Fait et délibéré à Achères, le 20 novembre 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE